

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 24 (1976)

Artikel: Les fortifications antiques de Genève
Autor: Maier, Jean-Louis / Mottier, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-728468>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les fortifications antiques de Genève

par Jean-Louis MAIER et Yvette MOTTIER

De grandes transformations, qui dureront encore plusieurs années, ont été entreprises au Musée d'art et d'histoire de Genève. Les unes échappent aux regards du public: la réorganisation des dépôts, par exemple. Les autres modifieront les salles d'exposition elles-mêmes: une fois toutes réaménagées, celles-ci présenteront au visiteur un panorama du monde occidental méditerranéen et européen allant de la préhistoire au xx^e siècle en suivant l'ordre chronologique des différentes civilisations¹. Tout naturellement ce travail a débuté à l'étage réservé aux collections antiques et, pour des raisons pratiques, on a commencé par la salle consacrée au monde romain. Nous avons estimé qu'une partie importante de cette nouvelle salle devait être destinée à l'archéologie genevoise et régionale, presque absente de l'ancienne présentation du Musée. Pour mieux faire revivre le passé romain de notre pays, nous avons dressé deux cartes, l'une de la ville, l'autre du canton, ce qui a évidemment exigé de nous la connaissance des nombreux renseignements fournis par les archéologues genevois. Nous sommes ainsi arrivés à la conclusion qu'un travail de synthèse à propos des fortifications antiques de Genève se justifiait: à part les deux articles que Louis Blondel a consacrés, il y a quarante et cinquante ans, à l'ensemble des défenses gauloises et romaines de notre ville², il n'existe que des études de détail, qui reviennent parfois sur un même sujet, et l'on n'a pas toujours suffisamment tenu compte de certaines corrections formulées au cours des ans, ni assez distingué hypothèse et donnée certaine³.

Si le pays des Allobroges, dont Genève était un bourg frontalier, tomba au pouvoir de Rome à la fin du I^{re} siècle avant notre ère, il fallut la tentative d'émigration des Helvètes, en 58 avant Jésus-Christ, pour que notre ville entrât dans l'Histoire avec le texte précis de César⁴ exposant comment ce général romain était venu chez nous défendre le passage du Rhône en coupant le pont qui reliait les rives allobroge et helvète. Après la conquête romaine du plateau suisse, la frontière se trouva bien loin de Genève, désormais localité de l'intérieur. La véritable romanisation qui débuta alors correspondit donc au moment où Genève put se passer de ses anciennes fortifications gauloises pour devenir une ville ouverte et se développer, notamment sur le plateau des Tranchées.

La paix romaine fut troublée chez nous dans la seconde moitié du III^e siècle de notre ère par les incursions de Barbares envahisseurs qui pillèrent et détruisirent les principales villes de l'Helvétie romaine, notamment la capitale, Avenches (vers 260). A Genève même et dans la région, les signes de ces malheurs sont les nombreux trésors, monétaires ou autres, enfouis entre 259 et 301⁵. En prévision de nouvelles attaques, les localités de quelque importance s'entourèrent d'épaisses murailles.

C'est alors que les Genevois abandonnèrent les quartiers difficiles à défendre pour se rassembler sur la colline, de nouveau fortifiée, de la cité, situation qui dura jusqu'en 443, quand l'arrivée des Burgondes au bout du lac mit fin à la période romaine et ouvrit le moyen âge à Genève⁶.



Fig. 1. L'oppidum gaulois.

I. L'OPPIDUM GAULOIS

L'existence d'un oppidum gaulois à Genève est mentionnée par un texte de César 7. Les questions qui se posent à l'archéologue à propos de ce bourg fortifié concernent son étendue et la nature de ses défenses.

LA COUCHE ROUGE

En 1919, lors de fouilles entreprises à la rue de l'Hôtel-de-Ville et à la rue Henri-Fazy pour y aménager des égouts, Louis Blondel examina les tranchées pratiquées et y observa pour la première fois une stratigraphie qui devait se révéler caractéristique.

1. Sous le pavé, il y avait une couche remaniée composée de pierres et de débris modernes et médiévaux.

2. Suivait une couche mince et dure, faite de tuiles romaines brisées et, par place, d'un pavage constitué par des cailloux cimentés.

3. Venait ensuite une couche plus importante, mais bien délimitée, faite d'argile grasse, grise ou noirâtre, contenant du charbon et où se trouvait de la céramique romaine (poterie commune et terre sigillée), raison pour laquelle Blondel appela cette couche, couche romaine.

4. Suivait alors une couche rougeâtre, composée de sable et de terre et contenant de la céramique gauloise (poterie grise et poterie peinte), ce qui permit de dater cette couche de l'époque gauloise⁸.

A propos de cette couche rouge ou gauloise, il faut noter une remarque capitale du grand archéologue: «La couche gauloise, d'une couleur rougeâtre très accentuée, ren-

ferme une très grande quantité de parcelles de charbon. Cette coloration est due aux facteurs de l'humidité et de l'action du feu 9.» Nous pouvons prudemment en tirer deux conclusions: l'oppidum gaulois a dû être détruit par un incendie ¹⁰; et partout où l'on trouve la couche rouge, on doit se trouver à l'intérieur de ce bourg fortifié ou au moins dans une aire d'habitation gauloise voisine. Nous allons donc mentionner successivement les fouilles qui ont révélé ou non la couche rouge. La carte que nous publions à propos de l'oppidum (fig. 1) indique avec une trame pointillée les endroits où l'on a trouvé la couche rouge: cela fait ressortir l'étendue et les limites de l'oppidum gaulois.

Points de trouvaille. En juillet 1921, deux ans après avoir découvert l'existence de la couche rouge, Blondel a retrouvé cette couche à la rue du Puits-Saint-Pierre, en face de l'immeuble 6 (maison Tavel): elle avait 35 cm d'épaisseur ¹¹. En 1924, il trouva une couche épaisse de 60 cm, avec débris de poterie gallo-romaine, à la rue de la Périsserie, de la Grand-Rue à l'immeuble ²⁰ ¹². La couche rouge fut encore observée la même année entre la rue de la Fontaine et la rue Verdaine, côté sud de la rue du Vieux-Collège prolongée ¹³. En 1934, on découvrit 10 cm de couche rouge sous l'ancien arsenal, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville ¹⁴. En 1937, à la rue Calvin, devant les immeubles 7 et 9, Blondel a trouvé un mur romain entouré de sablon rougi par l'action du feu ¹⁵. L'année 1939 manifesta notre couche à deux endroits: dans la cave de l'immeuble 8 de la place de la Taconnerie et dans celle de l'immeuble 6 de la rue du Soleil-Levant ¹⁶. L'année suivante, reprenant ses notes de fouilles de 1919, Blondel mentionne la présence de la couche rouge devant l'immeuble 6 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, mais sans préciser si cette couche se prolongeait ou non en direction du Bourg-de-Four ¹⁷. En 1946, une longue tranchée fut creusée dans la rue de la Cité et la Grand-Rue jusqu'à l'immeuble 18: la couche rouge n'apparut que dans la Grand-Rue, à partir de la hauteur de la rue du Grand-Mézel, mesurant de 15 à 30 cm et atteignant même 35 cm devant l'immeuble 18 où s'arrê-

tait la tranchée ¹⁸. En 1949, une couche gauloise de 90 cm d'épaisseur fut découverte sous une couche romaine d'incendie dans la cave de l'immeuble 13 de la rue Calvin ¹⁹. Des travaux réalisés en 1958 et 1959 ont manifesté la couche rouge, bien que bouleversée, à l'angle rue Henri-Fazy/rue des Granges, à l'angle rue des Granges/rue du Cheval-Blanc et à l'extrémité de cette rue côté Grand-Rue ²⁰. En 1964, ce fut M. R. Sauter qui constata la présence de la couche rouge sous la couche romaine et sur le terrain naturel à l'angle rue du Puits-Saint-Pierre/rue Calvin ²¹. La couche rouge fut encore trouvée, en 1965, entre les immeubles 10 et 11 de la rue des Granges ²² et, en 1967, entre les immeubles 7-9 et 8-10 de la rue Calvin ²³.

Points sans couche rouge. Passons encore brièvement en revue les endroits où l'on a révélé que la couche romaine repose directement sur le sable naturel, d'où l'on peut déduire qu'il n'y a pas eu d'habitation gauloise. C'est le cas à la place du Bourg-de-Four ²⁴, à la rue de l'Hôtel-de-Ville devant les immeubles 8-12 ²⁵, derrière l'immeuble 1, place de la Taconnerie ²⁶. A la rue Toutes-Ames, Blondel a cru trouver un «établissement gaulois», mais les trouvailles faites à cette occasion ne sont pas gauloises: marmite à trois pieds et assiette arétine; d'ailleurs, il ne mentionne pas de couche rouge à cet endroit ²⁷. Entre la rue des Barrières et la rue du Perron, Blondel a découvert un fossé romain qu'il aimeraient dater de l'époque gauloise, bien que le remblais ne contenait aucun objet gaulois et que la couche rouge fût inexistante ²⁸. Enfin des sondages faits à l'emplacement de l'immeuble 3, rue de l'Evêché, n'ont pas permis de constater une couche gauloise, quoiqu'on ait trouvé là des tessons remontant aux II^e et I^{er} siècles avant notre ère ²⁹.

LES FOSSÉS

Des fossés qui défendaient l'oppidum, Blondel en a découvert à deux endroits de la vieille ville. En outre, il a cru en retrouver d'autres à la place du Bourg-de-Four et dressa

là le plan d'un système défensif compliqué que nous contestons.

Grand-Rue – rue de la Rôtisserie. En 1923, on a démolri un bloc d'immeubles situés entre les rues de la Périsserie, de la Rôtisserie et de la Tour-de-Boël pour élargir la rue de la Rôtisserie, aménager la nouvelle rue Calvin prolongée et construire entre deux les immeubles 2 à 6 de la rue de la Rôtisserie et 1 à 5 de la rue Calvin. Au centre du grand chantier, on a trouvé un fossé faisant un angle à peu près au milieu des actuels immeubles 4 de la rue de la Rôtisserie et 3 de la rue Calvin³⁰. Deux ans plus tard, les travaux de construction du grand mur sud de la rue Calvin prolongée ont permis de voir que ce fossé se retrouve jusque dans le jardin attenant à l'immeuble 11 de la Grand-Rue³¹. Les coupes des deux tronçons du fossé sont très semblables, sous forme d'un large U, les bords étant abrupts et le fond presque plat, ce qui montre bien qu'il s'agit d'un ouvrage fait par l'homme³². Le fossé contenait une couche de remblais moderne sous laquelle se trouvait une couche romaine surmontant la couche rouge caractéristique de l'époque gauloise. A la rue Calvin prolongée, il avait 4 à 5 m de largeur et 2 m 50 de profondeur; il s'agrandissait en aval pour atteindre 7 m de largeur et 4 m 80 de profondeur à la rue de la Rôtisserie³³. En revanche, dans le jardin de l'immeuble 11 de la Grand-Rue, le fossé avait déjà une largeur de 6 m. Il s'ensuit que dans la partie supérieure de la colline le fossé était assez large; il se rétrécissait là où la pente devenait plus raide pour s'évaser au bas de la butte³⁴.

Place de la Taconnerie – rue du Soleil-Levant. En 1940, Blondel a découvert sous les immeubles 6 et 8 (anciennement immeuble 8) de la place de la Taconnerie, donc au point le plus élevé de l'oppidum, un fossé gaulois comparable à celui que nous venons de voir. Le hasard a voulu que la fouille se fit juste à l'endroit où le fossé s'interrompait sur une distance de 3 m occupée par une porte bien protégée par un mur barrant l'ouverture. De chaque côté, le fossé se terminait en s'arrondissant. Il avait entre 3 m 50 et 4 m de largeur

et était creusé dans le sable naturel à une profondeur de 1 m 50, présentant en surface une couleur rouge. Des poutres horizontales et des poteaux verticaux se détachaient sur le sol par leur teinte foncée. Le relevé de ces éléments amena Blondel à dresser le plan de deux maisons séparées par une ruelle aboutissant au fossé protégé à l'intérieur par une palissade: l'archéologue présuma l'existence d'une autre protection sous la forme d'un mur, à l'extérieur³⁵. Persuadé que l'enceinte de l'oppidum avait le même tracé que le rempart romain, postérieur à elle³⁶, Blondel pensa avoir découvert autre chose, une fortification protégeant la partie sud-est de l'oppidum qu'il appela *arx*, c'est-à-dire citadelle³⁷. Nous proposons une autre interprétation de cet ensemble et demandons qu'on y voie l'une des entrées principales de l'oppidum lui-même. Si nous acceptons la présence d'une porte, l'intérieur de l'oppidum se trouve au nord du fossé. Il n'est pas exclu que les poteaux et les poutres soient les restes de l'enceinte gauloise, d'un *murus gallicus* constitué de caissons remplis de terre. S'il n'en est resté que la base, cela provient du fait que ce mur, se trouvant en pleine zone occupée à l'époque romaine, a dû être rasé après l'incendie de l'oppidum³⁸. Deux arguments appuient notre hypothèse: l'abandon du Bourg-de-Four comme endroit de l'entrée de l'oppidum (voir ci-dessous) et le fait qu'à l'est et au sud de la place de la Taconnerie la couche rouge n'est pas signalée de façon importante³⁹.

Place du Bourg-de-Four. A trois reprises, des travaux effectués à la place du Bourg-de-Four et dans les alentours ont permis à Blondel d'observer le terrain dans ce quartier. En 1929, une tranchée profonde de 3 m 50 lui fit constater, à la rue Chausse-Coq, une couche de remblais de gravier, interrompue à une profondeur de 2 m 70 par un pavé d'une rue romaine. Postérieure à celle-ci, la partie supérieure du remblais contenait des os d'animaux domestiques ainsi que des débris de tuiles et de poteries romaines. Sous le pavé, le matériel recueilli était aussi romain, sans aucune trouvaille gauloise; mais le sol naturel ne fut pas atteint par la fouille. Blondel conclut de celle-

ci que la rue Chausse-Coq correspond à un ravin naturel comblé au cours des siècles⁴⁰.

En 1933, on creusa une tranchée mesurant environ 1 m de largeur et 3 m 70 de profondeur à la place même du Bourg-de-Four, de l'issue de la rue Etienne Dumont à l'intersection des rues Chausse-Coq et Saint-Léger⁴¹. Sous une couche de déblais allant de 0 m 80 à 2 m 70, il y avait un niveau romain avec routes, murs et débris de céramique⁴². Mais le niveau naturel, que Blondel estime être à 4 m de profondeur, ne fut pas atteint. En revanche, la tranchée manifesta la présence de trois fossés que le célèbre archéologue qualifia de gaulois et désigna au moyen des lettres A, B, C. Le fossé A fut coupé par la tranchée devant les immeubles 17 et 19 de la place du Bourg-de-Four, où il avait une largeur de 6 à 7 m et où son peu de profondeur indiquait qu'on devait se trouver à l'une de ses extrémités. Le même fossé se retrouvait devant l'immeuble 35 (alors 37) où il venait se confondre avec celui que Blondel avait découvert, quatre ans auparavant, à la rue Chausse-Coq. Parallèle à ce fossé A et séparé de lui par un parapet (*vallum*) large de plus de 6 m, le fossé B fut trouvé devant les immeubles 25 et 27, où il était incurvé, et sous les escaliers situés en face de l'immeuble 18. Une fouille pratiquée devant l'immeuble 8 montra que ce fossé B continuait en direction de la rue de la Fontaine. Quant au fossé C, il fut coupé devant l'immeuble 11: il avait la forme d'un croissant, une largeur de 6 à 7 m, une profondeur de 1 m 70 et était, lui aussi, muni d'un *vallum*.

En 1935, la place du Bourg-de-Four fut ouverte⁴³ par une tranchée mesurant 1 m 70 de largeur et 3 m de profondeur et allant du bas de la rue de l'Hôtel-de-Ville à l'immeuble 5 où elle faisait un angle droit pour longer les immeubles 5 à 9, où un nouvel angle la faisait rejoindre la fouille de 1933 jusqu'à l'immeuble 17. Blondel trouva la suite des fossés B (largeur: 7 m 50) et C (largeur: 6 m 50) et en découvrit un quatrième, auquel il n'attribua aucune lettre, large de 3 m, en forme d'un croissant inscrit dans la courbe du fossé C dont un *vallum* le sépare. Creusés dans le sable naturel, tous ces fossés étaient peu profonds:

1 m 40; il faut noter cependant que le niveau du terrain avait été relevé sur leurs bords. Blondel constata, d'autre part, que le fossé B était interrompu sur une courte distance devant l'immeuble 18, ce qui l'amena à faire un certain nombre d'observations, d'où il conclut à l'existence d'une porte d'entrée de l'oppidum à cet endroit⁴⁴.

La vue d'ensemble de Blondel à propos des fortifications gauloises du Bourg-de-Four a été reprise sans discussion pendant plusieurs décennies⁴⁵ et il fallut attendre 1974 pour voir M. R. Sauter émettre une interrogation à ce sujet⁴⁶. Plusieurs arguments nous amènent à dire que ce système de défense n'a jamais existé.

1. Dans toute la région du Bourg-de-Four, on n'a pas trouvé trace d'occupation gauloise, à savoir la couche rouge, et c'est là notre principal argument. Comme cette couche si caractéristique se trouve dans les deux fossés gaulois retrouvés et mentionnés plus haut, il serait logique qu'elle se soit aussi formée dans ceux du Bourg-de-Four: l'incendie qui détruisit l'oppidum ravagea aussi des maisons situées hors des fortifications, côté est, comme celles qui se trouvaient à l'emplacement de l'actuelle rue du Vieux-Collège⁴⁷, de sorte que la région du Bourg-de-Four aurait certainement été touchée, si elle avait été occupée à ce moment.

2. Les troisième et quatrième fossés, en forme de petits croissants d'un diamètre respectivement de 25 et de 9 m, n'auraient pas été suffisants pour obliger une armée romaine à passer par le chemin indiqué par les chicanes, d'autant plus que de chaque côté il n'y avait pas d'élévation importante imposant un tel passage.

3. Les fossés A et B suivant des dénivellations naturelles du terrain⁴⁸, il est possible qu'ils soient dus à des phénomènes naturels comme l'érosion provoquée par de fortes pluies d'orage.

4. Entre les fossés, les élévations de terrain auxquelles Blondel donnait le nom de *vallum* mesurent environ 1 m de hauteur. Malheureusement l'archéologue genevois n'a pas donné de profils détaillés qui auraient permis de déterminer si elles étaient naturelles ou artificielles.

5. Le Bourg-de-Four était dominé d'un côté par la colline où se trouvait l'oppidum, à une dizaine de mètres plus haut, au sommet d'une pente assez raide, d'un autre côté par le plateau des Tranchées, de sorte que cette dépression était une position faible au point de vue stratégique.

Seules de nouvelles fouilles permettraient de donner une réponse définitive à ce problème; mais les arguments que nous venons d'avancer nous paraissent suffisants pour dire que le résultat serait négatif 49.

LA MURAILLE

Blondel admet d'emblée que l'oppidum était entouré d'un mur dont le tracé correspond à celui de l'enceinte romaine 50, postérieure, ce qui apparaît dans tous les plans de ce bourg fortifié 51. Or des fouilles exécutées à plusieurs endroits du rempart romain n'ont manifesté aucune trace d'une muraille plus ancienne. Blondel a pourtant cru reconnaître celle-ci sous le rempart romain qui se trouve actuellement dans un mur de l'immeuble 7 de la place de la Taconnerie 52: «En dessous des gros blocs, les fondations se composent de 5 à 6 lits de cailloux roulés ou de serpentines liés uniquement avec de la terre glaise et quelques tuiles, sur une hauteur de 0 m 75» 53. En 1929, Blondel concluait «que ces assises de cailloux étaient les bases du mur romain» 54. Mais en 1936, après avoir mis au point sa conception du système défensif du Bourg-de-Four, il reprit le problème du mur en question. Remarquant d'après ses notes que les lits de cailloux ne se trouvaient pas sur toute la largeur de l'enceinte romaine, certains blocs de celle-ci reposant directement sur le sol, et que, d'autre part, la surface de ces lits dépasse l'alignement du mur romain, il en déduit que ces lits n'étaient pas une base du rempart romain, car celle-ci, pense-t-il, se serait trouvée sous tout ce mur. Il en déduit que ces lits de cailloux devaient être indépendants de la construction romaine et d'une autre époque, savoir l'époque gauloise. Le profil que Blondel a dessiné de cette fouille 55 ne permet pas de savoir si la déclivité du terrain à cet endroit

nécessitait une fondation partielle; mais l'archéologue donne l'indication «sable rouge» sous les lits de cailloux, ce qui exige donc l'antériorité de la couche gauloise par rapport à ceux-ci 56.

* * *

En résumé, nous retiendrons les données suivantes. La couche rouge indique pour l'oppidum une étendue plus restreinte que celle dont parlait Blondel. A l'est, l'oppidum ne s'étendait pas au-delà de la place de la Taconnerie, où se trouvait une entrée principale. A l'ouest, la limite nous est indiquée par le fossé Grand-Rue-rue de la Rôtisserie et par la disparition de la couche rouge dès le début de la rue de la Cité. Au sud, nous sommes dans l'oppidum jusqu'à la rue des Granges et à la porte de la Treille. Quant au côté nord, le point extrême a été retrouvé dans l'immeuble 13 de la rue Calvin. D'autre part, il n'y a aucune preuve de l'existence d'une citadelle au sud-est de la colline. Enfin, il ne s'est pas avéré juste de dire que le mur de l'oppidum avait le même tracé que le rempart romain.

II. L'ENCEINTE ROMAINE

L'enceinte romaine genevoise (fig. 2) avait deux caractéristiques. D'une part, elle était établie en fonction des meilleures conditions stratégiques locales, ce qui signifie qu'elle ne protégeait que l'essentiel de la cité, à l'exclusion des quartiers extérieurs comme celui du plateau des Tranchées. D'autre part, pour la construire, les Genevois se servirent, notamment, de matériaux prélevés dans les ruines de grands édifices publics. Ces remparts sont datés de la fin du III^e siècle par Louis Blondel 57, bien que, partiellement, ils ne remontent peut-être qu'au IV^e siècle 58.

PARTIES RETROUVÉES

A l'heure actuelle, trois secteurs de cette enceinte ont été partiellement retrouvés: entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue des Bar-

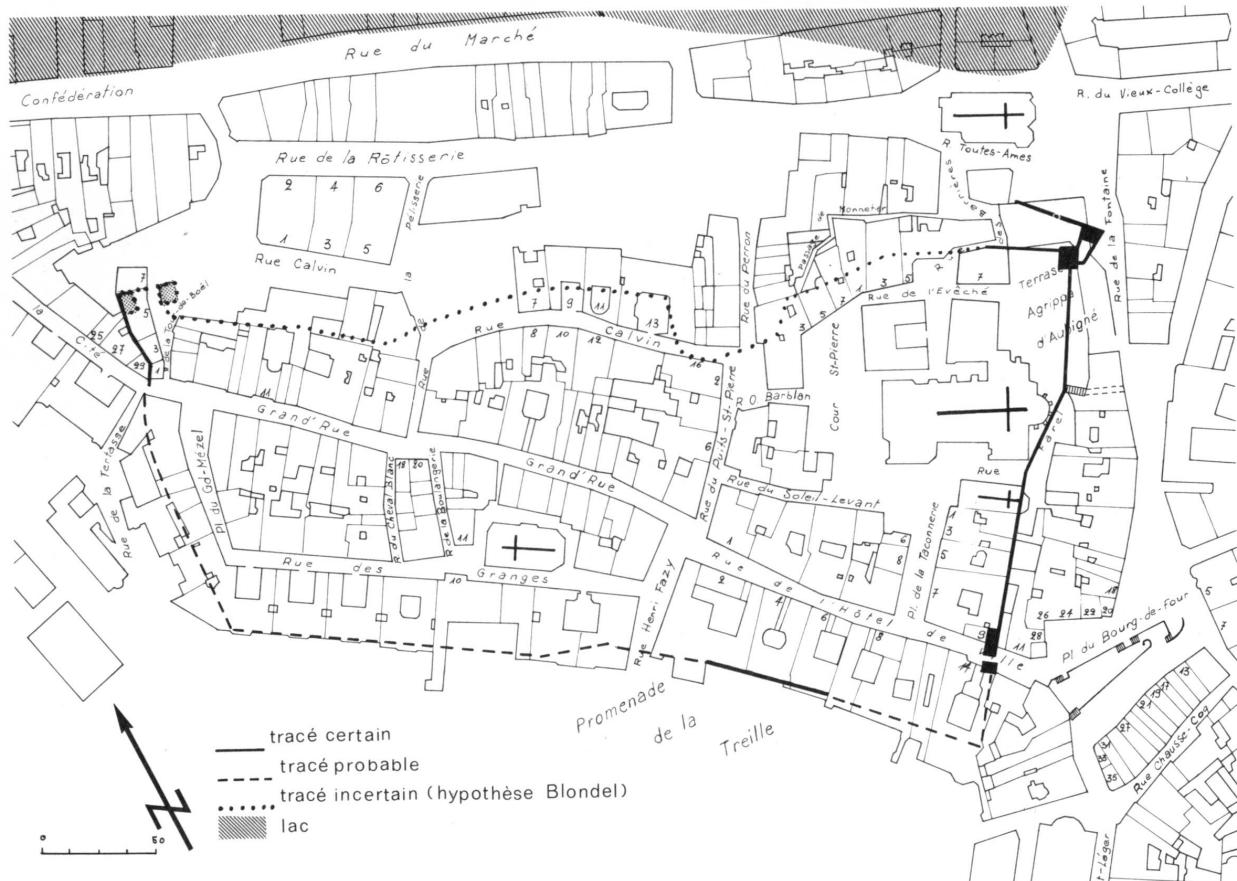


Fig. 2. L'enceinte romaine.

rières, à la rue de la Tour-de-Boël et entre la tour Baudet et la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Secteur rue de l'Hôtel-de-Ville – rue des Barrières

Il s'agit du secteur qui s'est le mieux conservé, en partie tout au moins, le seul où le public peut voir des restes de la muraille antique.

14-11/9, rue de l'Hôtel-de-Ville. Au début du xixe siècle, quand on se rendait de la place du Bourg-de-Four à l'Hôtel de Ville, on passait sous un monument dénommé «arcade du Bourg-de-Four». Démolie en 1840 et située dans la partie montante de la rue de l'Hôtel-de-Ville, entre les immeubles 14 (à gauche) et 11 et 9 (à droite), cette construction était l'une des portes de l'enceinte romaine⁵⁹. Nous la

connaissons grâce aux anciens plans de Genève ainsi que par les relevés et les descriptions de l'époque de la démolition⁶⁰. Cette porte, qui laissait un passage large d'environ 3 m, était un ouvrage composé de gros blocs dont certains étaient des fragments sculptés provenant d'édifices antiques⁶¹. Elle s'ouvrait entre deux tours quadrangulaires sans saillie à l'extérieur⁶² et avait subi quelques remaniements à travers les siècles. A l'occasion de travaux effectués en 1928 sous l'immeuble portant les n°s 9 de la rue de l'Hôtel-de-Ville et 7 de la place de la Taconnerie, on a retrouvé une partie des fondations de la tour qui se trouvait à droite de la porte en venant de la place du Bourg-de-Four: les murs avaient environ 2 m 50 d'épaisseur et la section de la tour formait un rectangle presque régulier de 11 m sur 7 m 50 en moyenne⁶³.



Fig. 3. Le rempart romain, 7, place de la Taconnerie.

7, *place de la Taconnerie*. Le tracé de l'enceinte correspond ici à celui du mur séparant au sud-est l'immeuble 11 de la rue de l'Hôtel-de-Ville et au nord-ouest l'ensemble qui porte les n°s 9 de la même rue et 7 de la place de la Taconnerie. Louis Blondel a reconnu ce tracé dès 1923. Dans la cave du n° 9, dont le niveau est de peu inférieur à celui de la rue, fortement en pente à cet endroit, était encastré un bloc de pierre sculptée. Désireux de l'obtenir, le Musée reçut l'autorisation d'entreprendre des travaux en 1928. Ceux-ci ont été menés dans deux directions: le bloc fut extrait⁶⁴ avec vingt autres fragments sculptés présentant un intérêt⁶⁵ et, un peu plus loin, le mur d'enceinte fut dégagé sur une douzaine de mètres de longueur, dans le prolongement de la partie extérieure de la tour retrouvée à cette occasion et dont nous venons de parler ci-dessus. Le sol ayant été jadis fortement abaissé ici, cette partie de la muraille antique est soutenue par un soubassement du XVIII^e siècle. L'épaisseur de ce rempart est de 2 m⁷⁵; mais, comme les blocs ont tous été ravalés à l'extérieur, Blondel pense que la fondation intacte avait au moins 3 m d'épaisseur. La hauteur actuelle de la muraille dépasse 7 m⁶⁶.

Il est possible de voir la face extérieure de ce segment (fig. 3) en pénétrant dans le corridor et la cour du n° 11 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, endroit accessible les jours ouvrables, durant la journée⁶⁷.

5-3, *place de la Taconnerie*. Ces immeubles n'ont pas de caves du côté du jardin. En 1923, Blondel a fait là une fouille qui a mis à jour la face extérieure du mur de l'enceinte romaine, normalement masqué par le sol surélevé des terrasses. Séparé du précédent (Taconnerie 7) par une distance de 11 m, ce segment d'environ 5 m de long et 4 m de haut est, lui aussi, formé de gros blocs provenant d'édifices antérieurs: le plus intéressant est un fragment d'architecture sculpté dont on a fait un moulage⁶⁸. Actuellement, ce segment de mur est protégé par une fosse s'ouvrant dans le jardin⁶⁹; mais il n'est pas accessible au grand public⁷⁰.

1, *place de la Taconnerie*. Dès 1923, Blondel a reconnu la présence du mur d'enceinte romaine dans la cave de cet immeuble (ancienne cure de Notre-Dame-la-Neuve). Il a même constaté que, pour agrandir la cave, on



Fig. 4. Le rempart romain, 1, place de la Taconnerie.

a, probablement au moyen âge, beaucoup diminué l'épaisseur de ce mur. Des travaux de terrassement, pratiqués en 1969 en vue de la construction d'un garage privé derrière cet immeuble, ont permis de dégager la face extérieure de l'enceinte antique sur une longueur de 9 m 50 et une hauteur de 2 m 50 à 3 m. On n'a pas trouvé ici de pierres sculptées, mais les blocs portent de nombreuses traces d'une première utilisation. Une nouvelle étude attentive de la cave a révélé la tranchée de destruction laissée par les ouvriers médiévaux, ce qui autorise à fixer la largeur de la muraille à cet endroit entre 2 m 75 et 3 m. La présence de plusieurs ciments oblige à dire que le mur a été élevé en plusieurs étapes⁷¹. D'autre part, on a découvert, environ 3 m 60 devant le rempart, un autre mur haut de près de 2 m: le terrain étant là en forte déclivité, ce deuxième mur a son sommet conservé au même niveau que le bas de l'enceinte. Son état fragmentaire – on n'a dégagé ce mur que sur une longueur de 2 m 40 – ne permet pas de déterminer son rôle⁷²: il faudrait pour cela procéder à des fouilles dans le jardin des immeubles 3 et 5. Quant au segment de l'enceinte proprement dite, qui n'est éloigné du

segment précédent (Taconnerie 5-3) que par une distance de 2 m 50⁷³, il a été conservé comme on l'a retrouvé – à part un endroit où l'on a dû ouvrir une petite porte – de sorte que le public peut le voir (fig. 4) dans le garage dont l'entrée se trouve à la rue Farel, derrière l'abside du temple de l'Auditoire⁷⁴.

Auditoire – rue Farel. Aux xix^e et xx^e siècles, le temple de l'Auditoire (ancienne église paroissiale de Notre-Dame-la-Neuve) et ses abords ont été l'objet de plusieurs travaux. Ceux-ci ont notamment révélé que le rempart romain n'existe plus sous l'Auditoire actuel: le chœur quadrangulaire de l'église romane du xi^e siècle s'appuyait contre l'enceinte antique; mais, au xv^e siècle, la construction de l'abside polygonale actuelle a exigé la démolition totale de la vieille muraille dont les blocs furent réutilisés dans les nouvelles fondations⁷⁵. Pourtant, le tracé de notre rempart est ici certain, car nous possédons son point de départ et son point d'arrivée. En effet, le côté droit de l'abside actuelle coupe le segment mis à jour en 1969 derrière l'immeuble 1, place de la Taconnerie. D'autre part, une fouille peu profonde réalisée en 1956 pour

l'aménagement d'une canalisation au milieu de la rue Farel, à gauche du chœur de l'Auditoire, a rencontré un fragment de l'enceinte romaine juste à l'endroit où celle-ci fait un léger angle. Il est donc indubitable que le rempart allait en ligne droite du segment de 1969 à celui de 1956, situé à environ 17 m au nord-est du premier. Le fragment de la rue Farel est composé de gros blocs, mais il n'a livré aucune pierre sculptée⁷⁶.

Terrasse Agrippa d'Aubigné. En 1535, l'évêché, à l'est du chevet de la cathédrale, fut transformé en prison. Il fut démolie en 1840 pour faire place à une prison plus moderne, sinistre bâtiment désaffecté en 1914 et rasé en 1940. Dès l'été 1938, l'aspect du quartier avait été modifié par la démolition des maisons situées derrière cette prison, entre la rue de la Fontaine et la rue Toutes-Ames. Ces différents travaux, qui ont abouti à l'aménagement de la terrasse Agrippa d'Aubigné, ont fait connaître l'enceinte romaine dans cette région. La face sud-est de la résidence épiscopale avait été élevée exactement sur le rempart antique: composé de gros blocs, la plupart taillés et ayant déjà servi à des constructions antérieures, ce mur, démolie en même temps que l'évêché⁷⁷, mesurait près de 2 m d'épaisseur dans sa partie supérieure et partait de l'escalier des Degrés-de-Poules⁷⁸. On peut sans difficultés relier ce segment à celui qui a été découvert en 1956 à la rue Farel: long d'environ 37 m, ce tronçon devait passer sous les contreforts du chœur de la cathédrale⁷⁹.

A l'angle est de l'évêché, Blondel a reconnu, d'après les travaux faits en 1764 par l'architecte Billon⁸⁰, une tour rectangulaire mesurant environ 6 m sur 8. De l'angle est de la tour elle-même partait, en diagonale, un profond fossé creusé dans le flanc de la colline et allant probablement jusqu'au lac⁸¹. D'autre part, une quinzaine de mètres à l'ouest de cette tour – là où l'actuelle terrasse Agrippa d'Aubigné se termine contre l'immeuble 7, rue de l'Evêché – on a retrouvé un petit fragment de notre enceinte qui prolonge ici la face nord de cette maison⁸². Le tracé du segment intermédiaire perdu est donc certain, de sorte que la tour dont nous venons de parler se trouvait

à l'endroit même où le rempart romain changeait de direction en faisant un angle presque droit.

Les démolitions et les fouilles entreprises en 1938 ont montré qu'à cet angle l'enceinte fut elle-même renforcée par un dispositif avancé comprenant une tour, des murs et un fossé. Le terrain étant là en forte déclivité, la seconde tour – sa construction avait exigé le comblement d'une partie du fossé mentionné plus haut⁸³ – était située plus bas que la première. Sa base⁸⁴ mesurait extérieurement 9 m 50 sur 9 m; ses faces est et ouest se prolongeaient par deux murs jusqu'au rempart supérieur, tandis que sa face nord se continuait sur 23 m environ, presque parallèlement à l'enceinte elle-même, par une muraille⁸⁵ se terminant à un grand fossé. Nettelement coupé dans le sablon de la colline, celui-ci descendait du rempart à angle droit, barrant ainsi l'espace compris entre les deux murs⁸⁶. Tous les ouvrages en pierre de ce dispositif avancé contenaient des matériaux réemployés⁸⁷. Comme la technique de construction en était beaucoup plus grossière que celle de l'enceinte proprement dite, Blondel les croit assez postérieurs à celle-ci et les date de la fin du IV^e siècle⁸⁸.

7, rue de l'Evêché. Cet immeuble est isolé entre la terrasse Agrippa d'Aubigné à l'est, la rue de l'Evêché au sud et la rue des Barrières à l'ouest et au nord. Dans le mur nord de la cave, Blondel a trouvé un segment de notre muraille, d'une largeur d'environ 2 m 50. La face extérieure, dans la rue des Barrières, n'est pas visible, car un crépi la recouvre. Ce segment, qui va donc d'est en ouest, n'est que la continuation du petit fragment que nous avons rencontré au côté nord de la terrasse Agrippa d'Aubigné⁸⁹.

Secteur rue de la Tour-de-Boël

7-1, rue de la Tour-de-Boël. Dès 1924, Blondel y a retrouvé une partie de l'enceinte romaine. Des travaux effectués en automne 1947 ont permis de préciser l'état du rempart antique dans ce secteur. La muraille est partiellement

conservée dans le mur mitoyen qui, sur une distance d'environ 37 m, sépare les parcelles 7 à 1 (autrefois 26 à 34) de la rue de la Tour-de-Boël et 23 à 29 de la rue de la Cité. Les maisons de la rue de la Tour-de-Boël sont construites directement sur ce mur. La face extérieure de celui-ci n'est donc visible que dans les cours qui se trouvent derrière les immeubles de la rue de la Cité, surtout derrière les immeubles 25 et 27; mais, actuellement, on n'y voit plus les parties antiques, tout ce mur étant recouvert d'un crépi. Les travaux de 1947 ont fait apparaître une partie de la face intérieure du rempart dans la cave de la maison 7, rue de la Tour-de-Boël. Dans la mesure où cela fut possible, on a pu établir que, dans ce secteur, la muraille antique, qui ici allait donc dans la direction nord-sud, était aussi composée de blocs déjà utilisés⁹⁰ et dépassait les 2 m d'épaisseur⁹¹.

1, rue de la Tour-de-Boël – angle Grand-Rue/rue de la Tertasse. Démolie vers 1460, une porte⁹² se trouvait autrefois entre le mur mitoyen dont nous venons de parler et l'angle Grand-rue/rue de la Tertasse. Elle permettait à la route montant depuis le pont du Rhône (notre actuelle rue de la Cité) d'entrer en ville. Elle avait peut-être subi des modifications au cours des siècles⁹³; mais son origine romaine est certaine⁹⁴.

Secteur tour Baudet – rue de l'Hôtel-de-Ville

Tour Baudet et Hôtel de Ville. En 1936, le Département des travaux publics a fait exacerer une aile de l'Hôtel de Ville (2, rue de l'Hôtel-de-Ville). Ces travaux ont mis à jour une partie de l'enceinte romaine⁹⁵. Celle-ci passait sous le mur nord-est de la tour Baudet⁹⁶, c'est-à-dire celui qui se trouve contre l'Hôtel de Ville. Elle est conservée là sur plus de 4 m de longueur et 1 m de hauteur et se compose de grosses roches – une provient manifestement d'un édifice plus ancien – calées par des cailloux. Environ 22 m plus à l'est, on a trouvé un autre fragment du rempart antique, contre le mur mitoyen séparant l'Hôtel de Ville et l'Hôtel municipal (4, rue de

l'Hôtel-de-Ville): il faudrait fouiller sous cet immeuble-ci pour voir si l'enceinte a été conservée à cet endroit.

Entre ces deux fragments, le tracé de la muraille est évidemment certain, mais ce n'est pas le cas de la façon dont cette construction se présentait. Blondel a retrouvé là de petits murs romains perpendiculaires à l'enceinte et il en a déduit qu'il y avait, partiellement à la place de l'actuelle tour Baudet, une imposante porte romaine avec passages séparés pour piétons: cela serait donc la plus grande porte de la Genève antique. Nous croyons qu'il faut donner une autre interprétation à ces découvertes. De petits murs de 0 m 45 d'épaisseur ne sauraient être comparés aux murs d'environ 2 m 50 d'épaisseur de l'«arcade du Bourg-de-Four»⁹⁷. Il est permis aussi de douter que la principale porte de la ville ne se soit pas trouvée sur l'axe routier reliant le Bourg-de-Four au pont du Rhône: d'après Blondel, elle se serait donc ouverte sur la hauteur dominant les marécages de l'Arve, là où ne passait aucune route impériale. D'autre part, le fait que le rempart romain soit actuellement interrompu à la tour Baudet ne prouve rien, car ce n'est pas, et de loin, le seul endroit où le cas se présente de nos jours: cela arrive même quelques mètres plus à l'est, là où commence maintenant le second fragment mentionné tout à l'heure! Nous pensons donc qu'ici le rempart antique était continu, avec tout au plus une poterne, et que les petits murs retrouvés appartenaient à quelque construction adossée à l'enceinte⁹⁸.

6, rue de l'Hôtel-de-Ville. En 1868, lors des travaux de reconstruction de cet immeuble qui fait suite à l'Hôtel municipal, on a retrouvé une partie de l'enceinte romaine⁹⁹. Elle était parallèle – un peu en retrait – à la façade qui donne sur la promenade de la Treille et, d'après la description qu'on en a faite, se composait, là, d'un double mur avec blocage central rempli de débris. Il est aisément de réunir ce fragment de rempart et celui que nous venons de rencontrer environ 17 m plus loin sous l'Hôtel de Ville, contre le mur mitoyen séparant cet édifice et l'Hôtel municipal¹⁰⁰.

PARTIES NON RETROUVÉES

Il s'agit des parties reliant entre eux les secteurs retrouvés, à savoir le tronçon qui allait de la rue des Barrières à la rue de la Tour-de-Boël et celui qui allait de cette rue à la rue de l'Hôtel-de-Ville. Si le tracé de la seconde partie est certain dans son ensemble, ce n'est, malheureusement, pas le cas, tant s'en faut, du tracé de la première partie.

Secteur rue des Barrières – rue de la Tour-de-Boël

A. Hypothèse Blondel

Rue des Barrières – rue de la Pélisserie. Deux points seraient assurés dans ce quartier: au passage de Monnetier et à la rue Calvin. Blondel croit voir quelques vestiges du rempart romain au premier angle du passage de Monnetier, à droite en venant de la rue du Perron: «Il semble bien que l'on doive reconnaître, au premier angle du passage de Monnetier en venant du Perron, quelques traces de l'ancienne enceinte»¹⁰¹. Il semble, écrit le célèbre archéologue; ce n'est donc pas certain. De fait, il pourrait aussi s'agir là de quelques pierres reprises par les constructeurs médiévaux, comme cela est très souvent arrivé ailleurs¹⁰². Le rempart passerait, d'autre part, dans la cour située entre la chaussée de la rue Calvin et l'immeuble 13 de cette rue. Blondel en fournit ce qu'il appelle deux preuves: un texte de 1387 parle de cette cour, alors jardin, où il y avait 15 pieds entre la chaussée et «les murs vieux de Genève»¹⁰³; et lors de la reconstruction totale des terrasses situées derrière les immeubles impairs de cette rue, en 1921, Blondel a retrouvé la pente primitive de la colline, ce qui lui a permis d'établir, pense-t-il, que la crête nord de la butte genevoise, le «point où devait s'élever la fortification antique», correspond à l'endroit mentionné par le texte médiéval¹⁰⁴. Pour établir ce deuxième point dit certain, le raisonnement de l'archéologue genevois comporte donc trois suppositions: 1) l'enceinte antique ne passait pas ailleurs que sur la crête de la colline, «que l'on peut qualifier de crête

militaire»¹⁰⁵; 2) l'emplacement de cette crête peut être établi, car l'inclinaison de la colline devait être ici tout à fait régulière; 3) les «murs vieux» mentionnés en 1387 appartenaient à l'enceinte romaine, non à celle du x^e siècle.

Autour de ces deux points donnés comme certains, Blondel lui-même a dû convenir qu'il était dans le domaine de la conjecture. À partir du segment antique situé sous l'immeuble 7 de la rue de l'Evêché, les descriptions antérieures font toutes descendre le rempart à angle droit jusqu'au passage de Monnetier, qu'il suivait ensuite; mais Blondel pense que ces textes concernent l'enceinte capitulaire médiévale¹⁰⁶ et il croit plutôt que jusqu'au premier tronçon de ce passage, là où se trouve le premier point qu'il dit certain, la muraille romaine continuait en ligne presque droite en direction ouest: elle aurait donc passé par les endroits actuellement occupés par les immeubles 5-3-1 de la rue de l'Evêché et 7-5 de la Cour Saint-Pierre. Cette supposition n'a pas été vérifiée lors de travaux plus récents. Plusieurs sondages faits en 1952 entre la Cour Saint-Pierre et le passage de Monnetier n'ont trouvé que des fondations médiévales et postérieures; mais il n'y a pas trace de notre mur sous l'immeuble 7 de la Cour Saint-Pierre, où ce mur était précisément censé passer¹⁰⁷. D'autre part, en 1972, l'immeuble 3 de la rue de l'Evêché a été démolî pour être reconstruit: là non plus, on n'a pas trouvé vestige de notre enceinte¹⁰⁸.

Du passage de Monnetier à la cour de l'immeuble 13 de la rue Calvin, le plan publié en 1924 par Blondel¹⁰⁹ et sans cesse reproduit¹¹⁰ fait poursuivre le rempart en ligne presque droite à travers la rue du Perron: ce tracé est établi sur la base des limites paroissiales médiévales, car dans un autre quartier, à la rue de la Tour-de-Boël, ces limites correspondent au tracé du tronçon retrouvé de l'enceinte antique¹¹¹. Or en 1949-1950, la restauration des immeubles situés à droite de la rue du Perron en montant a montré, d'une part, que l'enceinte romaine ne passait pas à l'endroit occupé maintenant par ces maisons¹¹², d'autre part, que dans l'Antiquité notre rue actuelle était un profond ravin. D'où une nouvelle hypothèse de Blondel: entre les

immeubles 3 de la Cour Saint-Pierre et 13 de la rue Calvin, le rempart romain était en retrait, suivant la ligne supérieure des bords du ravin¹¹³.

Dans la rue Calvin elle-même, entre les immeubles 13 et 1 (aujourd’hui disparu), le tracé de l’enceinte antique aurait été parallèle à la courbe de la chaussée jusqu’à la rue de la Pélisserie¹¹⁴. En 1943, on a découvert un mur de 1 m 95 de large, adossé à la partie souterraine de la façade de l’immeuble 9 ou 11¹¹⁵: il s’agit d’un mur médiéval, mais Blondel a supposé sans autre qu’il surmonte notre muraille, censée passer là¹¹⁶. Les maisons 5 à 1¹¹⁷ ont été démolies en 1936 et, en 1966-1967, le terrain vague laissé à leur place a été creusé pour l’établissement d’un parking: ce travail a certainement atteint le tracé de notre enceinte si celle-ci passait bien par là; mais, en raison de la maladie et de la mort de Louis Blondel († 17 janvier 1967) et en l’absence de tout service archéologique à Genève à ce moment-là, aucune observation scientifique n’a été faite à cette occasion¹¹⁸: il semble, toutefois, étrange qu’ait pu passer totalement inaperçu¹¹⁹ un mur de plus de 2 m de large, constitué par des blocs importants¹²⁰.

Rue de la Pélisserie – rue de la Tour-de-Boël. Selon Blondel, il s’agit du secteur «qui a été le plus difficile à établir»¹²¹. Les textes anciens ne font aucune mention d’un rempart – romain ou médiéval – dans cette zone, contrairement à ce qui se passe ailleurs, et Blondel pense que les blocs du mur romain qui s’y trouvait ont été enlevés déjà au moyen âge pour être utilisés «pour les fortifications subséquentes au bas de la colline»¹²². Il croit que la muraille antique devait, ici encore, suivre le bord de la crête de la colline et il propose d’en fixer le tracé d’après les données du cadastre: ayant constaté, en effet, que, dans le secteur retrouvé de la rue de la Tour-de-Boël, les divisions paroissiales et cadastrales correspondent au tracé de l’enceinte romaine, il étudie le plan parcellaire de notre secteur aussi loin que l’on peut remonter, soit jusqu’au XIII^e siècle, et fixe ainsi le tracé du rempart romain dans ce quartier¹²³. Or le fondement même de cette conjecture n’est pas solide: s’il est exact qu’à

la rue de la Tour-de-Boël les limites paroissiales et cadastrales correspondent au tracé de notre enceinte, cela s’est révélé faux, nous venons de le voir¹²⁴, à la rue du Perron. D’autre part, des travaux effectués en automne 1947 à la rue de la Tour-de-Boël n’ont pas permis de retrouver l’enceinte romaine supposée venir de la rue de la Pélisserie¹²⁵. Mais, à cette occasion, Blondel a repris son étude du plan cadastral et a précisé qu’à son avis l’éperon de la Tour-de-Boël devait constituer un point fort du système défensif antique, le rempart romain comportant ici «sans doute deux ouvrages intérieurs ou tours», un de chaque côté de la rue actuelle, car «toute la position présentait la forme d’un *castellum*, commandant la route principale descendant au pont du Rhône»¹²⁶.

En 1923, on a entrepris la reconstruction de tout le quartier compris entre les rues de la Pélisserie, de la Rôtisserie et de la Tour-de-Boël. Ces travaux, qui ont comporté la démolition d’un grand nombre d’immeubles, notamment de tous ceux qui portaient les nos 2 à 16 de la rue de la Pélisserie, ont mis à jour un grand fossé longé par un mur romain épais de 1 m 20 et datant du III^e ou du IV^e siècle de notre ère¹²⁷. Blondel pense que ce mur, montant la colline, rejoignait le rempart et constituait avec lui un ensemble défensif¹²⁸. Plus ancien qu’eux, le fossé expliquerait pourquoi dans cette zone le rempart est en retrait¹²⁹.

B. Une autre hypothèse est-elle possible?

Le tracé indiqué par Blondel – et admis sans discussion par ses successeurs – entre la rue des Barrières et celle de la Tour-de-Boël est établi sur la base de plusieurs conjectures qui, toutes, sont faites en fonction d’une hypothèse fondamentale: l’enceinte romaine *devait entourer la colline de Genève en suivant sa crête*. Cette hypothèse n’est pas impossible, mais jusqu’à présent rien ne l’étaye; bien plus, chaque fois qu’il a été possible de vérifier une partie du tracé qu’elle propose, le résultat fut négatif. Certes, on ne peut pas en tirer une conclusion négative, car l’absence de preuve ne constitue

pas encore la preuve du contraire. La rigueur scientifique demande pourtant que l'on ne reproduise plus le plan de Blondel avec ce tracé, totalement ou même partiellement, en trait plein: tant qu'un élément nouveau ne sera pas intervenu, il est indispensable que l'ensemble du secteur rue des Barrières-rue de la Tour-de-Boël soit indiqué comme purement hypothétique, donc en pointillé (fig. 2).

Faut-il aller plus loin et entrevoir une autre hypothèse? Avant Blondel, toutes les descriptions faisaient descendre le rempart depuis l'immeuble 7 de la rue de l'Evêché: le célèbre archéologue a-t-il eu raison de les rejeter en bloc en disant qu'elles ne concernaient que l'enceinte médiévale? Est-il interdit de supposer que, du côté nord, le système défensif a peut-être quitté le haut de la butte? Dans la règle générale, certes, les remparts des villes gallo-romaines établies sur des hauteurs restaient sur les crêtes. Mais pourquoi n'y aurait-il pas une exception et cela précisément à Genève? En 1924 déjà, Blondel admettait l'existence d'«une défense couvrant un accès pour se rendre au pied de la colline»¹³⁰. Nous avons vu qu'à l'angle nord-est de notre colline le système défensif fut exécuté en fonction d'un ravin descendant vers le lac¹³¹. Blondel a retrouvé quelque chose d'analogique à la Pélisserie inférieure, nous venons de le rappeler; mais ceci ne pouvait être qu'un élément défensif secondaire: nous le pensons à cause de l'épaisseur du mur à cet endroit, 1 m 20, ce qui est insuffisant pour un vrai rempart romain. En revanche, le grand archéologue a trouvé un rempart descendant l'éperon de la Tour-de-Boël: épais de plus de 2 m, ce mur comprenait «d'énormes blocs taillés de roche et de grès rouge, pris à des édifices antiques»¹³². Blondel croit qu'il s'agissait d'une construction médiévale¹³³. Le dessin qu'il en a fait¹³⁴ ne permet pourtant pas d'exclure une construction romaine restaurée par la suite. Espérons que la reconstruction projetée des immeubles situés juste au-dessous,

à la rue de la Confédération, permette de mettre à jour la suite de cette muraille et d'en connaître la date exacte.

Secteur rue de la Tour-de-Boël – rue de l'Hôtel-de-Ville

Contrairement au versant nord de la colline, construit jusqu'au lac où, selon Blondel, se trouvaient les deux ports, pour les bateaux du Léman (à Longemalle) et pour les embarcations du Rhône (à la Fusterie), le versant sud n'a pas été occupé à l'époque romaine, car il donnait sur des marécages que les eaux de l'Arve, coulant alors non loin de là, inondaient régulièrement. Il est donc possible d'affirmer d'emblée que, si ce versant était aussi fortifié, le rempart antique ne pouvait, ici, que suivre la crête de la colline. Or tel était bien le cas, puisque, nous l'avons vu plus haut¹³⁵, on a retrouvé quelques parties de l'enceinte romaine à la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Entre la porte, qui, au bout de la rue de la Tour-de-Boël, permettait jusqu'au xv^e siècle à la route (actuellement rue de la Cité) de descendre vers le pont du Rhône, et l'emplacement de notre tour Baudet, où se trouve encore un segment du rempart antique¹³⁶, le tracé de l'enceinte romaine a été établi par Blondel d'après l'étude du cadastre, des textes anciens et des vieilles vues de la ville. L'emplacement des fortifications n'a pas varié dans ce secteur jusqu'à l'époque moderne. Suivant une ligne indiquée par la nature même du lieu, ce tracé, dans l'ensemble, ne saurait être mis en doute¹³⁷.

A la rue de l'Hôtel-de-Ville, entre le tronçon retrouvé derrière l'immeuble 6 et la porte qui barrait cette rue à la hauteur des immeubles 14 et 11-9, le rempart romain, selon Blondel, faisait un angle à l'endroit où, au x^e siècle, les comtes de Genève édifièrent le donjon de leur château. Ce tronçon est trop court pour faire de grandes difficultés¹³⁸.

¹ Pour le détail, voir CL. LAPAIRE, *Les transformations du Musée d'art et d'histoire*, dans: *Musées de Genève*, 142, février 1974, pp. 2-6.

² *Les fortifications de l'oppidum gaulois de Genève*, dans: *Genava*, 14, 1936, pp. 47-64; *L'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 2, 1924, pp. 109-129.

³ Voir plus loin, pp. 250-252.

⁴ *De bello gallico* I, 1-29.

⁵ Cf. L. BLONDEL, dans: *Genava*, 2, 1924, p. 127; W. DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, Genève, 1929, p. 47, texte et note 1.

⁶ Nous allons développer maintenant les idées émises dans notre article suivant: J. L. MAIER - Y. MOTTIER, *Bemerkungen zum gallorömischen Genf*, dans: *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 5, 1975, pp. 209-214. La responsabilité principale revient à Y. Mottier pour ce qui concerne le domaine gaulois et à J. L. Maier pour l'enceinte romaine.

⁷ *De bello gallico* I, 6.

⁸ L. BLONDEL, dans: *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 4, 1914-1923, pp. 345-346.

⁹ *Ibid.*, p. 347.

¹⁰ Sa date, évidemment, n'est pas connue. Ce sinistre est toutefois postérieur à 58 av. J.-C., année où César vint à Genève et y vit l'oppidum. On ne sera donc pas trop éloigné de la vérité en pensant que l'oppidum fut détruit – par ses propres habitants? – dans les dernières années de l'ère préchrétienne. Il fut remplacé par la bourgade romaine (*vicus*).

¹¹ L. BLONDEL, dans: *ibid.*, p. 353, n. 1.

¹² L. BLONDEL, dans: *Genava*, 3, 1925, p. 66.

¹³ *Ibid.*, pp. 66-67. Il est peu probable, toutefois, que l'on se trouve là à l'intérieur de l'oppidum; il semble plutôt que l'incendie de l'oppidum s'étendit aussi aux habitations qui occupaient la région allant vers le plateau des Tranchées. En 1931, des fouilles sous l'immeuble 4 de la rue du Vieux-Collège ont confirmé l'existence d'une aire résidentielle. L. BLONDEL, dans: *Genava*, 10, 1932, pp. 55-65.

¹⁴ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 13, 1935, pp. 47-48.

¹⁵ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 16, 1938, pp. 116-117. En 1936, il avait signalé, dans un croquis seulement, la présence de sable rouge sous le mur d'enceinte romaine au 7 de la place de la Taconnerie. *Genava*, 14, 1936, p. 56, fig. 5.

¹⁶ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 18, 1940, pp. 32-33.

¹⁷ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 19, 1941, p. 103.

¹⁸ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 25, 1947, pp. 17-20.

¹⁹ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 28, 1950, pp. 25-27, où l'immeuble 13 porte le n° 28.

²⁰ L. BLONDEL, dans: *Genava*, ns. 8, 1960, pp. 45-46.

²¹ M. R. SAUTER, dans: *Genava*, ns. 13, 1965, pp. 7-8; ns. 16, 1968, pp. 78-86.

²² *Ibid.*, pp. 90-91.

²³ *Ibid.*, pp. 86-87.

²⁴ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 10, 1932, pp. 46-47; 13, 1935, pp. 46-47.

²⁵ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 13, 1935, pp. 45-46.

²⁶ M. R. SAUTER, dans: *Genava*, ns. 18, 1970, pp. 11-12.

²⁷ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 18, 1940, p. 34.

²⁸ L. BLONDEL, dans: *Genava*, ns. 1, 1953, pp. 69-73. A propos de ce fossé, voir plus loin, note 107.

²⁹ M. R. SAUTER, dans: *Genava*, ns. 22, 1974, p. 222.

Bibliographie concernant la couche rouge: L. BLONDEL, *Notes d'archéologie genevoise*, VI. *L'oppidum de Genève*, dans: *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 4,

1914-1923, pp. 341-361; *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1924*, dans: *Genava*, 3, 1925, pp. 66-67; *Maisons gauloises et édifice public romain (basilique?)*, dans: *Genava*, 10, 1932, pp. 55-65; *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1934*, dans: *Genava*, 13, 1935, pp. 45-48; *Chronique... en 1937*, dans: *Genava*, 16, 1938, pp. 116-117; *Chronique... en 1939*, dans: *Genava*, 18, 1940, pp. 32-34; *De la citadelle gauloise au forum romain*, dans: *Genava*, 19, 1941, pp. 103-104; *Chronique archéologique pour 1946*, dans: *Genava*, 25, 1947, pp. 17-20; *Chronique archéologique pour 1949*, dans: *Genava*, 28, 1950, pp. 25-27; *Chronique archéologique pour 1951 et 1952*, dans: *Genava*, ns. 1, 1953, pp. 69-73; *Chronique archéologique pour 1958-1959*, dans: *Genava*, ns. 8, 1960, pp. 45-46; M. R. SAUTER, *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1964*, dans: *Genava*, ns. 13, 1965, pp. 7-8; *Chronique... en 1965*, 1966 et 1967, dans: *Genava*, ns. 16, 1968, pp. 78-86; *Chronique... en 1968 et 1969*, dans: *Genava*, ns. 18, 1970, pp. 8-12; M. R. SAUTER - CH. BONNET, *Nouvelles observations sur l'enceinte romaine tardive de Genève*, dans: *Annuaire de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie*, 56, 1971, pp. 169-170; M. R. SAUTER, *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1972 et 1973*, dans: *Genava*, ns. 22, 1974, pp. 221-222.

³⁰ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 2, 1924, p. 84, fig. 1. Le nouveau bloc est superposé à l'ancien cadastre, ce qui permet de situer le fossé avec une précision suffisante dans le plan actuel de la ville.

³¹ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 4, 1926, p. 98, fig. 1. Ce dessin montre le nouveau mur qui rencontre un autre mur d'un alignement différent, ce qui situe très exactement l'endroit et définit le tracé du fossé qui passe à l'extrême est du jardin de l'immeuble (ancien musée), non à l'ouest comme indiqué par erreur dans J. L. MAIER - Y. MOTTIER, *Bemerkungen zum gallorömischen Genf*, dans: *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 5, 1975, p. 211, Abb. 1. Dans ce jardin, Blondel pense avoir découvert sur la couche rouge les restes d'une habitation qu'il croit pouvoir dater de l'époque gauloise. *Genava*, 4, 1926, pp. 102-104. Même en admettant qu'il s'agit bien là d'une habitation, il nous semble peu probable que celle-ci soit d'époque gauloise, puisqu'elle est postérieure à l'utilisation du fossé et, par conséquent, à l'oppidum.

³² L. BLONDEL, dans: *Genava*, 4, 1926, p. 100.

³³ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 2, 1924, pp. 85 et 87, fig. 2. Au bord de ce fossé, on a trouvé un mur romain directement construit sur la couche rouge et remontant au III^e ou IV^e siècle apr. J.-C. Voir plus loin, p. 251. Cela nous montre que cette zone n'a pas dû être occupée pendant deux ou trois siècles après la destruction de l'oppidum. Les tombes à inhumation que Blondel a découvertes un peu plus à l'ouest, à l'angle de l'immeuble 1 de la rue Calvin prolongée nous font supposer que l'on se trouvait là en dehors de l'oppidum, dans une zone non habitée. Nous en déduisons que dans l'Antiquité la partie inférieure de la rue de la Tour-de-Boël était un ravin naturel plutôt qu'un fossé, à l'encontre de ce que pense L. BLONDEL, dans: *Genava*, 4, 1926, p. 80.

³⁴ Bibliographie: L. BLONDEL, *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1923*, dans: *Genava*, 2, 1924, pp. 83-89; *Chronique... en 1925*, dans: *Genava*, 4, 1926, pp. 80-81; *Habitation gauloise de l'oppidum de Genève*, dans: *ibid.*, pp. 97-102.

³⁵ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 19, 1941, p. 101, fig. 2. Les éléments pour affirmer la présence de ce mur sont trop peu nombreux.

³⁶ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 14, 1936, p. 55.

³⁷ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 19, 1941, pp. 102-105.

³⁸ Les foyers trouvés près de la porte et remplis de cendres, d'os d'animaux et de débris de poterie sont peut-être des lieux d'offrande plutôt que des foyers domestiques comme le dit L. BLONDEL, dans: *Genava*, 19, 1941, p. 100.

³⁹ Bibliographie: L. BLONDEL, *De la citadelle gauloise au forum romain*, dans: *Genava*, 19, 1941, pp. 98-105.

⁴⁰ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 9, 1931, pp. 61-62.

⁴¹ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 12, 1934, pp. 39-49.

⁴² *Ibid.*, p. 43. Sur plus de mille tessons retrouvés, le musée n'en possède actuellement qu'une vingtaine.

⁴³ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 14, 1936, pp. 47-55 et 60-63.

⁴⁴ *Ibid.*, pp. 53-55.

⁴⁵ Voir par exemple: F. STAHELIN, *Die Schweiz in römischer Zeit*, 3^e éd., Bâle, 1948, pp. 38-39; M. R. SAUTER, *Genève allobrige et romaine*, dans: *Helveticia archaeologica*, 14, 1973, p. 30.

⁴⁶ «L. Blondel en proposait un plan assez compliqué qu'il faudrait une fois pouvoir vérifier et compléter.» M. R. SAUTER, dans: *Histoire de Genève*, publiée sous la direction de P. GUICHONNET, Toulouse/Lausanne, 1974, p. 32.

⁴⁷ Voir plus haut, note 13.

⁴⁸ Voir à ce propos la carte publiée par L. BLONDEL, dans: *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 4, 1914-1923, p. 352, pl. I.

⁴⁹ Bibliographie: L. BLONDEL, *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1930*, dans: *Genava*, 9, 1931, pp. 61-62; *Fortifications préhistoriques et marché romain au Bourg-de-Four (Genève)*, dans: *Genava*, 12, 1934, pp. 39-63; *Les fortifications de l'oppidum gaulois de Genève*, dans: *Genava*, 14, 1936, pp. 47-55 et 59-64.

⁵⁰ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 14, 1936, p. 55.

⁵¹ Par exemple W. DEONNA, dans: *Genava*, 20, 1942, p. 68, fig. 40.

⁵² Voir plus loin, p. 246.

⁵³ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 7, 1929, p. 135.

⁵⁴ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 14, 1936, p. 55. «La trop petite partie, où nous avons opéré un sondage sous le mur, n'a pas permis de reconnaître d'autres substructions plus anciennes, pouvant se rapporter aux murs de l'oppidum gaulois.» L. BLONDEL, dans: *Genava*, 7, 1929, p. 137.

⁵⁵ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 14, 1936, p. 56, fig. 5.

⁵⁶ Bibliographie: L. BLONDEL, *Remarques sur la construction de l'enceinte romaine, rue de l'Hôtel de Ville, Genève*, dans: *Genava*, 7, 1929, pp. 135-137; *Les fortifications de l'oppidum gaulois de Genève*, dans: *Genava*, 14, 1936, pp. 55-58.

⁵⁷ Qui place leur construction sous le règne d'Aurélien, à partir de l'année 270. L. BLONDEL, *L'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 2, 1924, pp. 127-129; *Le développement urbain de Genève à travers les siècles*, dans: *Cahiers de Préhistoire et d'Archéologie*, 3, 1946, p. 26. La construction de ces remparts a été indubitablement provoquée par les incursions barbares de la seconde moitié du III^e siècle: voir plus haut, p. 239. A Genève, cette enceinte a parfois été appelée burgonde, parce que, dans la face extérieure de la porte qui, jusqu'en 1840, coupait la rue de l'Hôtel-de-Ville à la hauteur des n^os 9-11 et 14, était encastré un fragment d'inscription mentionnant le roi Gondebaud (474-516), pièce qui se

trouve maintenant au musée: *Inv. épigr.* 31; *CIL*, 12, n^o 2643. Mais il ne s'agissait là que d'une adjonction au rempart antique. W. DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, Genève, 1929, p. 119, n^o 221. Pour la bibliographie consacrée à notre enceinte antérieurement aux fouilles et aux travaux de Blondel, voir W. DEONNA, *op. cit.*, p. 48.

⁵⁸ «Nous avions exposé que le travail s'était fait très hâtivement; nous devons être moins positif sur ce point. Le soin avec lequel on a établi les bases et la manière dont on a posé les lits à joints vifs prouvent que la main d'œuvre n'était pas mauvaise et qu'on a pris un certain temps pour monter le mur. Ce qui, par contre, est prouvé, c'est le mépris complet de la nature des matériaux, les plus beaux motifs étant utilisés sans égard pour leur valeur artistique. Les parties sculptées sont en général tournées à l'intérieur du mur.» L. BLONDEL, *Remarques sur la construction de l'enceinte romaine, rue de l'Hôtel de Ville, Genève*, dans: *Genava*, 7, 1929, p. 136. Voir aussi plus loin, note 100.

⁵⁹ Au sujet de l'attribution de cette porte – et, par suite, de toute l'enceinte – au roi burgonde Gondebaud, voir ci-dessus la note 57.

⁶⁰ Un dessin montrant l'état de la porte au XIX^e siècle, un plan et un essai de reconstitution de l'état primitif ont été publiés par L. BLONDEL, dans: *Genava*, 2, 1924, p. 123, fig. 5, et p. 125, fig. 6.

⁶¹ Le musée en conserve neuf fragments de corniche, de frise, de fronton, de panneau, de pilastre: *Inv. épigr.* 55-56; 91-95; 904-905. En outre, on a retiré de cette porte un bloc, aujourd'hui perdu, avec un chrisme flanqué des lettres alpha et oméga. W. DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, Genève, 1929, p. 115, n^o 219. D'autre part, en plus de l'inscription burgonde mentionnée dans la note 57, cette porte a fourni l'inscription antique, en deux parties, du monument funéraire de la famille des Flauii: *Inv. épigr.* 8-9; *CIL*, 12, n^o 2604. Cf. E. HOWALD – E. MEYER, *Die römische Schweiz*, Zurich, 1940, p. 226, n^o 107.

⁶² «Il est même probable qu'au moins d'un côté elle avait aussi un passage pour piétons.» L. BLONDEL, dans: *Genava*, 15, 1937, p. 51. C'est là une pure hypothèse que rien ne permet de vérifier.

⁶³ Bibliographie: E. MALLET, *L'inscription de Gondebaud à Genève*, dans: *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 4, 1845, pp. 305-310; J. D. BLAVIGNAC, *Recherches sur quelques fragments d'architecture romaine découverts à Genève*, dans: *ibid.*, 5, 1847, pp. 88-94; L. BLONDEL, *L'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 2, 1924, pp. 124-125; *Remarques sur la construction de l'enceinte romaine, rue de l'Hôtel de Ville, Genève*, dans: *Genava*, 7, 1929, pp. 136-137; *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1936*, dans: *Genava*, 15, 1937, p. 51; *Chronique... en 1940*, dans: *Genava*, 19, 1941, p. 85. Pour une bibliographie ancienne plus complète à propos de cette porte, voir W. DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, Genève, 1929, p. 85, n. 3; *Monuments antiques de Genève et des environs immédiats*, V. *Fragments architecturaux provenant du mur de l'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 7, 1929, p. 121, n. 7.

⁶⁴ Il s'agit d'un fragment de frise et d'architrave à trois faces travaillées, dont la principale est ornée de la lettre monumentale V gravée et surmontée d'un masque de Jupiter Ammon sculpté en relief: *Inv. épigr.* 805.

⁶⁵ Fragments d'archivolte, d'architrave, de colonne, de corniche, de frise, de pilier, de tambour, etc., et un cippe anépigraphe: *Inv. épigr.* 806-814 et 823-833. En outre, il a été fait un moulage d'un bloc qu'on ne pouvait pas retirer du mur: *Inv. épigr.* 834. Quant aux nombreux fragments sans ornementation, ils furent simplement laissés en place. D'autre part, on a trouvé au même endroit des tessons de céramique. W. DEONNA, dans: *Genava*, 7, 1929, p. 123.

⁶⁶ «Nous ne savons pas comment se présentait le mur au-dessus de ces 7 mètres de blocs assisés; il devait probablement s'élèver en petit appareil, peut-être avec bandes de briques, mais les maisons posées par-dessus ont tout détruit jusque sur les blocs.» L. BLONDEL, dans: *Genava*, 7, 1929, p. 136. Voir toutefois ci-dessous, notes 71 et 84.

⁶⁷ Bibliographie: L. BLONDEL, *L'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 2, 1924, p. 111; *Remarques sur la construction de l'enceinte romaine, rue de l'Hôtel de Ville*, Genève, dans: *Genava*, 7, 1929, pp. 135-137; W. DEONNA, *Monuments antiques de Genève et des environs immédiats, V. Fragments architecturaux provenant du mur de l'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 7, 1929, pp. 120-134. Par inadvertance, le segment que nous venons de présenter porte l'indication «14, rue de l'Hôtel de Ville» chez M. R. SAUTER, *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1968 et 1969*, dans: *Genava*, ns. 18, 1970, p. 8.

⁶⁸ *Inv. épigr.* 726.

⁶⁹ Un dessin et une photo de ce pan de mur ont été publiés par L. BLONDEL, dans: *Genava*, 2, 1924, p. 112, fig. 2, et p. 113, fig. 3.

⁷⁰ Bibliographie: L. BLONDEL, *L'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 2, 1924, pp. 111-113. Au pied de ce mur, Blondel a recueilli des fragments antiques: débris de tuiles et de poteries.

⁷¹ On a retrouvé dans la cave deux dalles de couronnement de mur: s'agit-il d'éléments de notre enceinte? En tout cas, «on doit penser avec L. Blondel que celle-ci devait être surmontée d'un mur en matériaux plus légers (briques, etc.).» M. R. SAUTER - CH. BONNET, dans: *Helvetia archaeologica*, 3, 1970, p. 73. Voir ci-dessus, note 66.

⁷² Est-ce un dispositif avancé de notre enceinte, un segment d'enceinte antérieure romaine ou autre chose?

⁷³ Il est malheureusement impossible actuellement de réunir ces deux segments, car il y a entre eux le mur de séparation des jardins des immeubles respectifs. On peut toutefois considérer comme désormais prouvé que «les maisons de la Taconnerie (7-1) ont leurs façades sur jardin construites entièrement sur les substructions antiques». L. BLONDEL, dans: *Genava*, 2, 1924, p. 111 (nous soulignons).

⁷⁴ Bibliographie: L. BLONDEL, *L'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 2, 1924, p. 113; M. R. SAUTER - CH. BONNET, *Du nouveau sur l'enceinte romaine tardive de Genève*, dans: *Helvetia archaeologica*, 3, 1970, pp. 71-75; M. R. SAUTER, *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1968 et 1969*, dans: *Genava*, ns. 18, 1970, pp. 8-12; M. R. SAUTER - CH. BONNET, *Nouvelles observations sur l'enceinte romaine tardive de Genève*, dans: *Annuaire de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie*, 56, 1971, pp. 165-172 et pl. 17-19.

⁷⁵ Lors de travaux exécutés en 1876, on a découvert plusieurs pierres sculptées antiques, dont un fragment d'architrave - réutilisé par les constructeurs de notre enceinte? - qui se trouve au musée: *Inv. épigr.* 230. Une nouvelle

restauration de l'église a permis, en 1956, la découverte de fragments de céramique. L. BLONDEL, dans: *Genava*, ns. 5, 1957, p. 106.

⁷⁶ Bibliographie: L. BLONDEL, *L'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 2, 1924, pp. 113-114; *Le temple de l'Auditoire, ancienne église de Notre-Dame-la-Neuve*, dans: *Genava*, ns. 5, 1957, pp. 104-107; *Chronique archéologique pour 1956 et 1957*, dans: *Genava*, ns. 6, 1958, pp. 229-230 et 233, fig. 102; M. R. SAUTER - CH. BONNET, *Nouvelles observations sur l'enceinte romaine tardive de Genève*, dans: *Annuaire de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie*, 56, 1971, p. 171.

⁷⁷ On a retiré de ce mur deux inscriptions, maintenant déposées au musée: *Inv. épigr.* 11 et 16. Il s'agit de l'inscription de Florus et de l'épithaphe de Gaius Craxsius Hilarus. *CIL*, 12, n^o 2610 et 2622. Cf. E. HOWALD - E. MEYER, *Die römische Schweiz*, Zurich, 1940, p. 224, n^o 102, et p. 233, n^o 126. En outre, l'architecte Billon avait vu une autre inscription, fragmentaire, qui ne fut pas retrouvée en 1840. P. E. MARTIN, *Inscription romaine de l'ancien Evêché, relevée en 1764 par l'architecte Jean-Michel Billon*, dans: *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 4, 1914-1923, pp. 13-14. Une autre pierre, avec une inscription de lecture incertaine, existait encore au XIX^e siècle; mais elle est maintenant disparue. *CIL*, 12, n^o 2639. D'autre part, le musée possède trois fragments architecturaux antiques provenant de l'ancien évêché. Il s'agit de deux tambours de colonne cannelée et d'un fragment de corniche: *Inv. épigr.* 52-53 et 251(?). Cf. W. DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, Genève, 1929, p. 274, n^o 152-153, et p. 294, n^o 203.

⁷⁸ L. BLONDEL, dans: *Genava*, ns. 6, 1958, p. 230.

⁷⁹ Avant la fouille de 1956, L. BLONDEL, dans: *Genava*, 2, 1924, p. 114, avait émis l'hypothèse qu'en quittant l'Auditoire l'enceinte romaine s'incurvait derrière l'abside de la cathédrale. Voir le plan qu'il a publié, *ibid.*, p. 110, fig. 1, et que l'on a souvent reproduit sans tenir compte de la correction à y apporter à ce propos. Voir plus loin, note 110.

⁸⁰ Chargé d'examiner les réparations à faire aux prisons, Jean-Michel Billon commença par tracer, en juillet et août 1764, les plans des étages inférieurs; puis, en septembre et octobre, il rédigea un premier rapport. Deux ans plus tard, il fit un second rapport. Ces plans et textes sont conservés aux archives cantonales.

⁸¹ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 18, 1940, p. 41.

⁸² L. BLONDEL, dans: *Genava*, 17, 1939, pp. 58-59 et 61; 18, 1940, p. 38.

⁸³ On y a recueilli des débris de céramique romaine.

⁸⁴ En gros blocs, les murs du soubassement, larges à la base de 2 m 70 en moyenne, avaient une hauteur de 3 m à 3 m 30. Dessus s'élevaient des murs maçonnés moins épais: de 0 m 80 à 1 m à la base. La hauteur totale de la tour est ignorée; L. BLONDEL, dans: *Genava*, 18, 1940, p. 40, pense qu'elle était d'au moins 8 à 9 m.

⁸⁵ De celle-ci descendait un talus: 5 m plus bas s'élevait un mur de soutènement.

⁸⁶ D'après le plan des fouilles, publié par L. BLONDEL, dans: *Genava*, 18, 1940, p. 36, fig. 6, ce fossé ne s'arrêtait pas au rempart inférieur, mais continuait de descendre en direction du lac.

⁸⁷ Des fouilles de 1938-1939, le musée possède un fragment de corniche, un chapiteau, la stèle dédiée par Caius Atilius Atticus, une inscription des décurions et un fragment d'une autre inscription: *Inv. épigr.* 889-893. Cf. *L'année*

épigraphique, 1946, n°s 163-164. Pour l'ensemble du matériel retrouvé alors, conservé ou non et dont la plus grande partie ne concerne pas notre enceinte, voir L. BLONDEL, dans: *Genava*, 18, 1940, pp. 43-46.

⁸⁸ Bibliographie: P. LULLIN, *Rapports sur l'évêché*, dans: *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1, 1841, pp. 1-14 et 204-221; L. BLONDEL, *L'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 2, 1924, pp. 114-115; *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1938*, dans: *Genava*, 17, 1939, pp. 58-62; *Chronique... en 1939*, dans: *Genava*, 18, 1940, pp. 35-46; *Chronique archéologique pour 1950*, dans: *Genava*, 29, 1951, pp. 46-47; *Chronique... pour 1956 et 1957*, dans: *Genava*, ns. 6, 1958, pp. 230 et 233, fig. 102; W. ZURBUCHEN, *Plans de l'ancien évêché de Genève*, dans: *Genava*, ns. 16, 1968, pp. 209-232.

⁸⁹ Bibliographie: L. BLONDEL, *L'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 2, 1924, p. 115; *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1938*, dans: *Genava*, 17, 1939, pp. 58-59; *Chronique archéologique pour 1956 et 1957*, dans: *Genava*, ns. 6, 1958, pp. 231-232.

⁹⁰ Blondel y a notamment vu un fragment de tombeau, un autel probablement anépigraphe et un segment de colonne; mais il n'a pas pu faire dégager ces fragments. En revanche, des travaux effectués non loin de l'immeuble 7, le musée possède un fragment d'une dédicace à Mars: *Inv. épigr.* 929. Cf. *Genava*, 27, 1949, pp. 19-20.

⁹¹ Bibliographie: L. BLONDEL, *L'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 2, 1924, pp. 120-121; *Chronique archéologique pour 1947*, dans: *Genava*, 26, 1948, pp. 17-26; *Chronique... pour 1948*, dans: *Genava*, 27, 1949, pp. 19-20.

⁹² Au moyen-âge, on l'appelait indifféremment porte du Marché ou porte de Buel.

⁹³ Nous ne possédons aucun renseignement sur la façon dont se présentait cet ouvrage. L. BLONDEL, dans: *Genava*, 2, 1924, p. 126, pense pourtant que cette porte «devait être assez semblable à celle du Bourg-de-Four».

⁹⁴ Bibliographie: L. BLONDEL, *L'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 2, 1924, pp. 125-126.

⁹⁵ Du matériel trouvé à cette occasion, le musée conserve une meule romaine: *Inv. épigr.* 876. Blondel a découvert, en outre, des débris de céramique et de tuiles.

⁹⁶ Pour la construction de cette tour, au XV^e siècle, on a utilisé plusieurs blocs antiques, notamment une partie de l'inscription funéraire de Rufia Aquilina. *CIL*, 12, n° 2599. Cf. E. HOWALD - E. MEYER, *Die römische Schweiz*, Zurich, 1940, p. 233, n° 130. Un moulage de cette inscription se trouve au musée: *Inv. épigr.* 691.

⁹⁷ Voir plus haut, p. 245.

⁹⁸ Bibliographie: L. BLONDEL, *L'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 2, 1924, p. 122; *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1936*, dans: *Genava*, 15, 1937, pp. 47-53.

⁹⁹ Ces travaux ont mis à jour un certain nombre de pierres sculptées déposées au musée: *Inv. épigr.* 126-130. Il s'agit de fragments de colonne, de corniche, de pilastre, de relief, de statues féminines et de tympan.

¹⁰⁰ Bibliographie: CH. MOREL, *Genève et la colonie de Vienne sous les Romains*, dans: *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 20, 1879-1888, p. 544; L. BLONDEL, *L'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 2, 1924, p. 122. Ce fragment d'enceinte remonterait au IV^e siècle de notre ère.

¹⁰¹ Dans: *Genava*, 2, 1924, p. 115.

¹⁰² Voir par exemple plus loin, note 112.

¹⁰³ Texte cité par L. BLONDEL, dans: *ibid.*, p. 117.

¹⁰⁴ L. BLONDEL, dans: *ibid.*, pp. 117 et 118, fig. 4.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 117.

¹⁰⁶ Plan de cette enceinte dans L. BLONDEL, *Le développement urbain de Genève à travers les siècles*, dans: *Cahiers de Préhistoire et d'Archéologie*, 3, 1946, p. 57, fig. 21.

¹⁰⁷ Ces sondages ont montré l'existence d'un fossé dont nous ne doutons pas qu'il soit romain, bien que L. BLONDEL, dans: *Genava*, ns. 1, 1953, p. 72, se demande s'il ne pourrait pas être gaulois. Par contre, nous avons de la peine à voir dans cette tranchée profonde de quelques dizaines de centimètres un ouvrage défensif. La question reste ouverte.

¹⁰⁸ M. R. SAUTER, dans: *Genava*, ns. 22, 1974, p. 222.

Pourtant L. BLONDEL, dans: *Genava*, ns. 1, 1953, p. 72, pensait avoir vu plusieurs blocs antiques dans la cave de cet immeuble.

¹⁰⁹ Dans: *Genava*, 2, 1924, p. 110, fig. 1.

¹¹⁰ Voir par exemple F. STAHELIN, *Die Schweiz in römischer Zeit*, 3^e éd., Bâle, 1948, p. 287, Abb. 62; M. R. SAUTER - CH. BONNET, *Du nouveau sur l'enceinte romaine tardive de Genève*, dans: *Helveticia archaeologica*, 3, 1970, p. 73; *Nouvelles observations sur l'enceinte romaine tardive de Genève*, dans: *Annuaire de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie*, 56, 1971, p. 166, fig. 1; M. R. SAUTER, *Genève allobroge et romaine*, dans: *Helveticia archaeologica*, 14, 1973, p. 35. Un nouveau plan a été dressé par le Bureau cantonal d'archéologie et publié par CH. BONNET, dans: *Archeologia*, 66, janvier 1974, p. 13. Mais il ne fait que reprendre le tracé du plan de Blondel pour tout le grand secteur rue des Barrières-rue de la Tour-de-Boël. Assez fantaisiste est, par contre, le plan donné par P. BROISE, dans: *Histoire de Genève*, publiée sous la direction de P. GUICHONNET, Toulouse/Lausanne, 1974, p. 41, fig. 7.

¹¹¹ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 2, 1924, pp. 115-116.

¹¹² Blondel avait pourtant pensé que le mur mitoyen entre les anciens immeubles 20 et 22 du Perron, qui présentait une légère saillie en face du passage de Monnetier et comportait des blocs antiques, correspondait à l'enceinte romaine. Mais ce mur s'est révélé assez récent. L. BLONDEL, dans: *Genava*, 2, 1924, p. 116; 28, 1950, p. 27; 29, 1951, p. 35.

¹¹³ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 28, 1950, p. 27; 29, 1951, p. 35; ns. 1, 1953, pp. 70, fig. 20, et 72. A la rue Calvin, notre rempart aurait fait un angle au n° 13 pour rejoindre l'emplacement occupé de nos jours par la façade de l'immeuble d'angle de cette rue, côté pair.

¹¹⁴ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 2, 1924, p. 117.

¹¹⁵ Immeuble 9 selon le plan de Blondel, 11 suivant son texte.

¹¹⁶ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 22, 1944, pp. 29-31.

¹¹⁷ Il s'agit évidemment de la vieille partie de la rue Calvin, celle qui se trouve sur la colline (ancienne rue des Chanoines), et non de la rue Calvin prolongée, située plus près du pied de la butte et dont les immeubles modernes portent maintenant les n°s 1-3-5.

¹¹⁸ M. R. SAUTER, dans: *Genava*, ns. 16, 1968, p. 87.

¹¹⁹ D'autant plus que l'aménagement de ce parking a livré un peu de céramique romaine! C'est en tout cas impensable pour nous qui venons d'assister à la démolition des anciens ponts Charles Galland, derrière les culées desquels on a mis à jour des murs larges de plus de 1 m et

constitués par des pierres taillées de moyenne grandeur (environ 30 cm de longueur), donc des murs qui n'ont pas échappé aux ouvriers et aux responsables du chantier, quoiqu'ils soient bien moins grands que le rempart romain.

¹²⁰ Bibliographie: L. BLONDEL, *L'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 2, 1924, pp. 115-118; *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1943*, dans: *Genava*, 22, 1944, pp. 29-31; *Chronique archéologique pour 1949*, dans: *Genava*, 28, 1950, pp. 25-27 (où l'immeuble 13, rue Calvin, porte le n° 28); *Chronique... pour 1950*, dans: *Genava*, 29, 1951, p. 35; *Chronique... pour 1951 et 1952*, dans: *Genava*, ns. 1, 1953, pp. 70-73; M. R. SAUTER, *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1965, 1966 et 1967*, dans: *Genava*, ns. 16, 1968, p. 87.

¹²¹ Dans: *Genava*, 2, 1924, p. 118.

¹²² *Ibid.*, p. 119.

¹²³ *Ibid.*, pp. 119-121.

¹²⁴ Ci-dessus, p. 250.

¹²⁵ Ils ont toutefois permis de préciser l'état du segment conservé à la rue de la Tour-de-Boël. Voir plus haut, pp. 248-249.

¹²⁶ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 26, 1948, p. 24. Cf. *Genava*, 27, 1949, p. 20. La seconde tour en venant de la Pélisserie est omise, mais sans explication, par le plan dressé par le Bureau cantonal d'archéologie et publié par CH. BONNET, dans: *Archeologia*, 66, janvier 1974, p. 13.

¹²⁷ A propos du fossé, voir plus haut, p. 242. On a trouvé à cet endroit quelques pierres sculptées antiques, conservées au musée: *Inv. épigr.* 705 et 707-709. Il s'agit d'un chapiteau et de fragments de corniche. On a découvert, en outre, des débris d'amphores et quelques tessons de céramique.

¹²⁸ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 2, 1924, pp. 86 et 119.

¹²⁹ Bibliographie: L. BLONDEL, *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1923*, dans: *Genava*,

2, 1924, pp. 85-89; *L'enceinte romaine de Genève*, dans: *ibid.*, pp. 118-121; *Chronique archéologique pour 1947*, dans: *Genava*, 26, 1948, pp. 19-26; *Chronique... pour 1948*, dans: *Genava*, 27, 1949, p. 20.

¹³⁰ L. BLONDEL, dans: *Genava*, 2, 1924, p. 86.

¹³¹ Plus haut, p. 248. La défense pouvait encore, éventuellement, utiliser le ravin du Perron.

¹³² Dans: *Genava*, 4, 1926, p. 77. Un certain nombre de ces blocs sont conservés au musée: il s'agit du monument dédié à Quintus Decius Alpinus par les bateliers du lac Léman, de fragments de colonne et de corniche et de la partie supérieure d'un cippe funéraire anépigraphe: *Inv. épigr.* 728-739. Cf. E. ESPERANDIEU, *Inscriptions latines de la Gaule narbonnaise*, Paris, 1929, p. 112, n° 361; E. HOWALD - E. MEYER, *Die römische Schweiz*, Zurich, 1940, p. 221, n° 92. A propos des fragments qui n'ont pas été conservés, voir L. BLONDEL, dans: *Genava*, 4, 1926, p. 79.

¹³³ L. BLONDEL, *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1925*, dans: *Genava*, 4, 1926, pp. 77-81.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 78, fig. 4.

¹³⁵ Voir p. 249.

¹³⁶ Voir p. 249.

¹³⁷ Ceci n'exclut évidemment pas la possibilité qu'une découverte fortuite oblige un jour de le mettre d'un ou deux mètres plus à droite ou plus à gauche. C'est pourquoi nous l'indiquons (fig. 2) comme probable.

¹³⁸ Bibliographie: L. BLONDEL, *Le château de Genève*, dans: *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 4, 1914-1923, pp. 362-372; *L'enceinte romaine de Genève*, dans: *Genava*, 2, 1924, pp. 121-123. Au XVIII^e siècle, l'immeuble 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, possédait une pierre, aujourd'hui disparue, avec l'épitaphe du centurion Blandius Latinus. *CIL*, 12, n° 2601. Cf. E. HOWALD - E. MEYER, *Die römische Schweiz*, Zurich, 1940, p. 230, n° 119. S'agissait-il d'un bloc réutilisé pour la construction de l'enceinte romaine?

Photographies et plans: Fig. 1, dessin M. Barrilliet. Fig. 2, dessin M. Barrilliet et G. Bressler. Fig. 3-4, photographies L. Decoppet, Genève.

